



CONTRAT DE RESPONSABILITE POUR LE PHOTOBOOTH

Nom prénom du responsable :

numéro du téléphone :

1 – **Responsabilité** « GANDIMAGE » s'engage à fournir UNE BORNE A SELFIE fonctionnelle pour la durée de la location. Le CLIENT comprend que certaines opérations de maintenance/entretien peuvent être nécessaires durant le terme de la location, ce qui pourrait résulter en une ou des interruptions mineures dans le service de la borne.

2 - **Assurances** : Le preneur n'est couvert par aucune assurance de GANDIMAGE sous la responsabilité de Mr Ganderatz julien, les risques de perte, de vol ou de détérioration pendant toute la durée de la location et ce, jusqu'à la restitution du matériel à SARL GAND (GANDIMAGE). En cas de perte, vol ou détérioration, le client devra rembourser le matériel concerné en fonction de la valeur du matériel acheté en remplacement. (valeur du matériel louer 4500 euros)

3 - **Dégâts et responsabilité** : Toute dégradation constatée sur ce matériel doit être signalée au plus vite. Les dégâts causés directement ou indirectement par le preneur, ainsi que les vols et détériorations sont à la charge du client. Toute impact de peinture ou rayure sera facturé 25 euros , Si un problème venait à survenir en cours d'utilisation, le client reste responsable des risques que le matériel peut faire encourir à de tierces personnes et se doit d'en avertir SARL GAND (GANDIMAGE) sous la responsabilité de Mr Ganderatz julien le plus tôt possible. Le client est responsable des risques liés à la mauvaise utilisation du matériel. Tous les dégâts occasionnés a l'appareil seront sous la responsabilité du client. Le client devra rembourser à « SARL GAND (GANDIMAGE) représenté en la personne de Ganderatz Julien le matériel concerné en fonction de la valeur du matériel acheté en remplacement. (valeur du matériel louer 4500 euros) .

4 – **Frais de justice** : Si les services d'avocats sont requis par « SARL GAND (GANDIMAGE) » pour faire respecter ses droits relatifs à ce CONTRAT, les honoraires raisonnables d'avocat, d'expert, les coûts de la Cour et autres dépenses reliées seront à la charge du CLIENT.

5 – **Sauvegarde** : Le client accepte qu'en cas de problème technique du a un problème de sauvegarde, que les photos ne soient pas restituées, il ne pourra un aucun cas demander une indemnisation.

Dans le cadre de la nouvelle loi du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) la SARL GAND (GANDIMAGE) protège les fichiers des personnes qui se prennent en photo sur les bornes photos, et garanti la destruction des fichiers 1 semaine après l'événement.

Dans le cas où vous voulez récupérer les fichiers photos vous êtes tenus responsable en cas de perte de données personnelles. Vous pouvez les téléchargements sur le site (GANDIMAGE) dans l'onglet téléchargement image,

- Je souhaite récupérer les photos en les téléchargeant sur le site www.gandimage.com

OUI NON

Elles seront disponible a la date de votre événement avec le code :

Fait à ,

le.....

Signature du CLIENT

